Nations Unies S/PV.7979



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

7979e séance

Mercredi 21 juin 2017, à 10 heures

New York

Président :	M. Llorentty Solíz	(Bolivie (État plurinational de))
Membres :	Chine	M. Shen Bo
	Égypte	M. Aboulatta
	États-Unis d'Amérique	Mme Sison
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M. Delattre
	Italie	M. Cardi
	Japon	M. Bessho
	Kazakhstan	M. Umarov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Hickey
	Sénégal	M. Seck
	Suède	M. Skau
	Ukraine	M. Herasymenko
	Uruguay	Mme Carrión

Ordre du jour

Paix et sécurité en Afrique

17-17780 (F)







La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Paix et sécurité en Afrique

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Mali à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2017/522, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par la France.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bolivie (État plurinational de), Chine, Égypte, Éthiopie, France, Italie, Japon, Kazakhstan, Fédération de Russie, Sénégal, Suède, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Uruguay

Le Président (*parle en espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2359 (2017).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Delattre (France) : La France salue l'adoption à l'unanimité de la résolution 2359 (2017). Par ce texte important et, à bien des égards, fondateur, le Conseil de sécurité exprime son plein soutien à la Force conjointe mise en place par les États du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) afin de lutter contre la menace terroriste à laquelle ils font face, et qui ne connaît pas de frontières. Il appelle l'ensemble de la communauté internationale à fournir une assistance logistique, opérationnelle et financière à l'initiative des États du G5 Sahel, à travers notamment la tenue à brève échéance d'une conférence des donateurs. Enfin, il annonce son intention de se réunir à nouveau à plusieurs reprises dans les prochains mois afin d'examiner, entre autres choses, les éventuelles mesures à prendre afin de soutenir le déploiement de la Force conjointe du G5 Sahel. La France entend faire de ce point une priorité de sa présidence du Conseil de sécurité au mois d'octobre prochain.

La résolution que nous venons d'adopter apporte un appui fort et décisif à une initiative africaine majeure, endossée et autorisée par l'Union africaine, qui vise à lutter contre le terrorisme. Elle contribue à la démarche stratégique visant à encourager la volonté des pays africains de prendre en charge la sécurité de leur continent. Elle s'inscrit pleinement dans la nécessité, promue par le Secrétaire général de l'ONU, de renforcer le partenariat entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, notamment en Afrique.

La Force conjointe du G5 Sahel accompagnera et complétera les efforts de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), en agissant sur des territoires non couverts jusqu'ici et en menant des activités contre-terroristes qui ne relèvent pas du mandat de la MINUSMA. En contribuant à la sécurisation de la région, elle permettra également à la MINUSMA de se concentrer sur ses tâches prioritaires et facilitera la mise en œuvre de son mandat. Elle agira également en coordination avec les forces françaises de l'opération Barkhane, avec laquelle des contacts opérationnels ont déjà été noués sur le terrain.

La paix et la sécurité dans le Sahel constituent pour la France et l'Europe une priorité de premier plan, qui a des incidences directes sur notre propre sécurité nationale. Les 4 000 soldats français déployés dans la région, à la demande des autorités des pays du G5 Sahel, poursuivent leurs actions contre-terroristes en soutien aux forces des États du G5; 20 d'entre eux y ont donné leur vie. Au moment où le terrorisme frappe partout dans le monde, nous ne pouvons pas laisser le Sahel devenir un nouveau refuge pour les organisations terroristes du monde entier. Au Sahel, c'est notre sécurité à tous qui est en jeu, pas seulement celle des pays du G5 Sahel. Cette réalité nous impose d'agir ensemble, et de nous coordonner. C'est notamment pour cela que les États du G5 Sahel se sont tournés vers le Conseil de sécurité. Le Conseil de sécurité, c'est une conviction profonde de la France, a la responsabilité morale et politique d'apporter un soutien unanime à nos partenaires africains qui s'unissent pour lutter contre la menace terroriste, en particulier au Sahel. C'est dire combien notre vote aujourd'hui est important.

Le Conseil de sécurité a en effet constamment soutenu le renforcement des capacités africaines pour répondre aux crises. Il a également constamment

soutenu les États africains et les organisations africaines dans leur volonté de prendre leur destin et leur sécurité en main. Apporter un appui clair à la Force conjointe du G5 Sahel, c'est donc avant tout faire preuve de cohérence à l'égard de nos partenaires africains. C'est aussi promouvoir une vision ambitieuse, celle du partenariat stratégique, avec nos amis africains.

Les États africains et organisations africaines prennent de plus en plus la responsabilité de déployer des forces pour lutter directement contre le terrorisme, complétant ainsi les missions des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous souhaitons ici rendre hommage aux sacrifices qu'ils consentent, pour leur propre sécurité, mais également pour la nôtre. Nous saluons cette évolution profonde et positive pour garantir la paix et la sécurité internationales. Notre responsabilité collective, et la responsabilité des Nations Unies en particulier, est de les soutenir concrètement dans cet effort, politiquement mais également financièrement, alors qu'ils manquent souvent des ressources nécessaires pour lutter efficacement contre le terrorisme. La France compte intensifier son action pour appuyer les États africains et les organisations africaines dans leur détermination à prendre en charge leur sécurité et répondre à la menace terroriste.

Ne nous y trompons pas : la résolution que nous venons d'adopter est un texte fondateur. Non seulement le Conseil de sécurité apporte un soutien fort et décisif à la mobilisation de nos partenaires africains dans la lutte contre le terrorisme, à travers la Force conjointe du G5 Sahel, mais il exprime une vision stratégique, celle du partenariat avec nos amis africains dans le domaine de la paix et de la sécurité, dont nous ouvrons aujourd'hui un nouveau chapitre. Le Conseil peut être assuré de la détermination de la France à nourrir la dynamique profonde et irréversible que le Conseil de sécurité initie aujourd'hui dans sa relation avec l'Afrique.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Mali.

M. Konfourou (Mali) : Au nom du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) à New York, dont les ambassadeurs sont assis juste derrière moi, je voudrais, tout d'abord, vous remercier, Monsieur le Président, de l'occasion que vous nous donner de prendre la parole, à l'occasion de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 2359 (2017) consacrée à la Force conjointe du G5 Sahel, une force endossée par l'Union africaine.

Je souhaite à ce titre transmettre aux membres du Conseil et au Secrétaire général António Guterres, les remerciements de S. E. M. Ibrahim Boubacar Keita, Président de la République du Mali et Président en exercice du G5 Sahel, au nom de ses pairs du Burkina Faso, de la Mauritanie, du Niger et du Tchad, pour cette décision importante que vous venez de prendre à l'unanimité.

En effet, nul besoin de souligner l'importance de cette force pour la stabilité de notre espace commun et pour l'espoir qu'elle suscite chez nos populations durement éprouvées par la criminalité transnationale organisée, qui, si elle n'est pas contenue rapidement, portera un coup dur au fondement même de nos États.

La création de cette force conjointe participe donc de la volonté commune de nos chefs d'État de mettre en commun leurs efforts et leurs moyens pour lutter efficacement contre le terrorisme, le crime organisé et les trafics d'êtres humains, qui constituent de nos jours une véritable menace à la paix et à la sécurité régionales et internationales. La résolution 2359 (2017) qui vient d'être adoptée est un message clair de fermeté de la communauté internationale vis-à-vis des groupes terroristes, qui se sont coalisés récemment pour déstabiliser davantage notre, sous- région. Elle est également un message de solidarité de la communauté des nations envers les peuples du Sahel.

C'est dire tout l'espoir que nous fondons sur le déploiement rapide de cette force conjointe. Elle est appelée à mettre fin aux activités criminelles le long des frontières communes de nos pays, mais aussi, la Force conjointe va contribuer à créer les conditions permettant à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), comme vient de le souligner l'Ambassadeur de France, de réaliser pleinement son mandat. Elle va créer un environnement propice à la mise en œuvre diligente de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger et à la réalisation des projets structurants d'infrastructures du Programme d'investissements prioritaires du G5 Sahel.

Je remercie les membres du Conseil d'avoir compris que la Force conjointe du G5 Sahel n'est pas une force de plus ou de trop. Ses opérations seront complémentaires de celles des forces déjà présentes dans la région, à savoir les forces de défense et de sécurité de nos pays respectifs, la force française Barkhane et la MINUSMA. Et des mécanismes de coordination entre

toutes ces forces sont prévus dans le Concept d'opération stratégique de la Force conjointe.

Parallèlement au volet sécuritaire, je dois souligner que la Force du G5 Sahel accorde une priorité de rang élevé aux questions de développement, de bonne gouvernance et de résilience des populations. La création de la Force conjointe incarne la volonté des chefs d'État de la région de créer les conditions du développement, de la sécurité et de la paix durable, car nous sommes convaincus qu'il ne saurait y avoir de paix durable sans développement, et inversement.

Je puis assurer le Conseil que les opérations de la Force conjointe seront respectueuses du genre, des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Pour toutes les raisons que je viens d'évoquer, je plaide pour un soutien plus accru et plus conséquent des partenaires bilatéraux et multilatéraux, en vue de la mobilisation des moyens nécessaires à l'opérationnalisation effective et au fonctionnement efficient de la Force conjointe. À cet égard, je salue ici la contribution déjà annoncée par l'Union européenne, et je suis heureux que la résolution prévoit l'organisation prochaine d'une conférence pour la mobilisation et la coordination des contributions des partenaires bilatéraux et multilatéraux.

Nous voulons aller vite, car les groupes criminels n'attendent pas. D'ores et déjà, je peux assurer le Conseil de l'engagement total de nos États à relever les défis de la mise de la résolution 2359 (2017). Nos chefs d'État sont déterminés à opérationnaliser rapidement cette force avec les propres ressources de leurs pays en attendant l'appui de la communauté internationale.

Dans cette perspective, un sommet extraordinaire des chefs d'État du G5 Sahel est prévu le 2 juillet 2017 à Bamako, avec la participation du Président de la République française. Le général de division Didier Dacko été nommé Commandant de la Force conjointe du G5 Sahel. Il est à pied d'œuvre pour la mise en place de l'état-major de la Force, et les bataillons sont en cours de constitution au niveau de chaque État membre avec les moyens disponibles.

Terminant comme j'ai commencé, je réitère la gratitude infinie des États membres du G5 Sahel à tous les membres du Conseil de sécurité**,** pour cette décision historique et pour leur sens du compromis, qui a permis de réaliser ce résultat.

La séance est levée à 10 h 20.